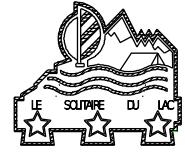


CAMPING LE SOLITAIRE DU LAC
615 Route de Sales
74410 SAINT-JORIOZ
Tél/Fax : 04-50-68-59-30
Portable : 06-88-58-94-24
E-mail: campinglesolitaire@wanadoo.fr
<http://www.campinglesolitaire.com>



Conditions générales

Tarifs :

Les prix indiqués sur la brochure tarifaire et sur le site Internet sont exprimés en euros, **TVA et taxe de séjour incluses.**

Emplacements de Camping :

➤ **Réservation :**

Les réservations se font uniquement avec le formulaire prévu à cet effet, après accord du Camping et dans la limite des disponibilités. Le présent formulaire doit être retourné signé accompagné de l'acompte et des frais de dossier soit 65 € + 8€ (73 €) et ce 10 jours au plus tard, après réception du formulaire. **Passé ce délai l'option sera annulée.**

A réception de votre réservation et de votre acompte (+frais de dossier), nous vous adresserons, en fonction des places disponibles, une confirmation écrite. **La confirmation ne sera définitive qu'à réception du règlement de l'acompte et des frais de dossier (par carte bancaire, chèque bancaire ou chèque vacances).**

➤ **Règlement du solde :**

Le jour de son arrivée, le client devra régler le solde intégral de son séjour convenu et restant du. A défaut de quoi, sa réservation sera considérée comme nulle. Dans ce cas, la direction disposera librement de l'emplacement et aucun remboursement de l'acompte et des frais de dossier ne sera effectué.

Pour les séjours libres, le règlement s'effectuera la veille du départ, les frais de dossier ne s'appliquant pas.

➤ **Généralités :**

Votre emplacement ne sera attribué que le jour de votre arrivée. Nous réservons les emplacements souhaités ou côte à côte dans la limite des disponibilités. Les arrivées se font après **12h** et les départs avant **12h**. Le nombre de personnes occupant un emplacement ne peut excéder la capacité maximum autorisée soit **5 personnes**. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux. Nous acceptons uniquement les barbecues de bois sur l'emplacement.

➤ **Annulation/ Interruption de séjour :**

Tout départ après midi entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire. Les nuits et les prestations non consommées au titre d'un retard ou d'une arrivée différée resteront dues et ne donneront lieu à aucun remboursement ou réduction ou report. Pour toutes modifications des dates de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement. L'emplacement ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du propriétaire. Le client signalera à la direction toute modification intervenant sur le nombre de personnes.

NB : Les conditions météorologiques ne font pas parties des événements donnant droit à un remboursement de séjour.

Location Mobil Home :

➤ **Réservation :**

Un acompte de 20 % du prix total du séjour (frais de dossier non remboursables de 8 € et éventuellement l'assurance annulation facultative de 15 € / semaine compris) doit être effectué à la réservation.

➤ **Règlement du solde :**

Le solde est à régler 30 jours avant l'arrivée, sans relance. Sans règlement du solde dans le délai prévu, nous nous réservons le droit d'annuler votre réservation. L'acompte précédemment versé restera acquis par le camping. Le versement de l'acompte et/ou du solde du séjour peut être réglé soit par chèque, par virement bancaire, chèque vacances (le titulaire des chèques vacances devant correspondre à la personne nommément inscrite au contrat de réservation, aucune monnaie n'est rendue). Pour les versements bancaires, notre RIB/IBAN :

BIC : AGRIFRPP881

IBAN : FR76 1810 6000 1295 3941 7605 62

Le jour de votre arrivée, la location sera disponible à partir de **15h00**.

Le solde du règlement que vous aurez effectué ne sera encaissé que le jour de votre arrivée.

➤ **Annulation/Interruption de séjour :**

En cas d'annulation de la réservation ou de l'interruption de séjour, la direction ne procédera à aucun remboursement aux clients sauf en cas de souscription à l'assurance annulation.

➤ **Garantie Annulation :**

Elle est proposée aux clients mais reste facultative. Elle permet d'obtenir le remboursement de l'acompte ou du montant total du séjour dans le cas d'une annulation résultant d'un des événements suivants :

-maladie grave, décès, accident, licenciement économique, dégâts des eaux.

Le client sera remboursé :

-du montant de l'acompte versé (frais de dossier et d'annulation déduits) entre la date de réservation et le 30^{ème} jour avant la date d'arrivée mentionnée sur le contrat.

-du montant total du séjour réglé (frais de dossier et annulation déduits) en cas d'évènements survenant moins de 30 jours avant la date d'arrivée mentionnée sur le contrat. Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée. Les justificatifs originaux et les copies certifiées devront nous parvenir dans les plus brefs délais.

➤ **Généralités :**

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou louée. Toute personne non inscrite au contrat de location ne sera pas autorisée à séjourner sans l'accord de la direction. Juillet et Août : du Samedi au **Samedi** - Arrivée : à partir de **15h00** jusqu'à **20h00**.

Départ : au plus tard **9h30**.

Hors période Juillet/Août : durée de séjour libre (2 nuits minimum).Arrivée et Départ : Merci de nous contacter.

Gratuité pour les enfants de 0 à 2 ans en mobil home. La direction s'autorise le droit de vérifier l'âge des enfants. Pour une location de mobil home, une caution de 160 € devra être versée par le locataire à son arrivée et sera restituée qu'après inventaire et vérification des lieux le jour du départ. La location doit être nettoyée par vos soins et **rendue dans le même état que vous l'avez trouvé**. Une somme forfaitaire de **50 €** sera retenue sur votre caution si la location n'est pas rendue dans le meilleur état de propreté possible.

Interdiction formelle de fumer à l'intérieur du mobil-home.

Le bris de matériel doit être impérativement signalé à la direction et remboursé.

Une caution de **20 €** sera également demandée pour la clé de barrière d'entrée.

➤ **Les animaux :**

Ils sont admis sur le terrain à condition d'avoir été déclarés lors de votre réservation. Ils doivent être tenus en laisse en permanence pour ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des autres résidents. Vous devez respecter les règles élémentaires d'hygiène (l'animal ne doit pas faire ses besoins dans l'enceinte du camping). **Le carnet de vaccination devra être présenté.**

Ils ne sont en aucun cas admis en location mobil home, sur les aires de jeux pour enfants et dans les sanitaires.

➤ **Les visiteurs :**

Tous les visiteurs doivent préalablement se présenter à la réception, une redevance de **5 €** par personne est due. Ils devront garer leur véhicule à l'extérieur du camping et sont admis sous la responsabilité du résident.

➤ **Calme nocturne :**

Les résidents du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur disponible auprès de la réception, notamment en ce qui concerne le calme nocturne.

➤ **Troubles et nuisance :**

La direction se réserve le droit de mettre un terme immédiat et sans indemnités au séjour du résident en cas de préjudice et de dégradations à l'encontre du camping.

➤ **Responsabilité :**

La responsabilité du Camping, au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagée en cas de :

-vol, perte ou dommage, de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour.

-nuisances dues aux phénomènes naturels (météo, moustiques, pucerons, travaux extérieurs au camping,...)

-panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installations du camping.

Le camping se réserve expressément le droit de modifier la conception et la réalisation du camping. La caution ne constitue pas une limite de responsabilité civile.

Tout différent portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat ou ses suites sera porté devant les Tribunaux d'Annecy.

➤ **Dommages :**

Les équipements et installations du camping doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire.

Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les hébergements ou les bâtiments d'accès communs engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client locataire en titre d'un hébergement locatif ou d'un emplacement est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations, apportés tant à l'hébergement qu'à toutes les installations du camping, commis par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite. Il doit être assuré en Responsabilité Civile.

L'accès au camping est ouvert de **7h00** à **22h00**, en dehors de ces horaires, les véhicules ne circulent pas dans l'enceinte du camping. A partir de **22h00**, il est demandé à la clientèle de respecter le silence.

La réception est ouverte de **8h00** à **20h00**.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de contrat de réservation, et je les accepte.

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »